

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 807

Artikel: Dans les comités

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée de l'Alliance (suite de la page 1)

cédures. L'Alliance est souvent sollicitée d'envoyer des délégués siéger aux comités d'action qui se forment avant les votations fédérales. Cependant notre fédération doit rester politiquement neutre. L'expérience nous apprendra si elle doit toujours s'abstenir. En attendant une décision de principe, l'assemblée vote les modalités suivantes : lorsqu'elle est sollicitée, l'Alliance transmettra la demande de participation à ses membres. Si la moitié d'entre eux envoient une réponse et si les trois quarts de celles-ci sont affirmatives, l'Alliance enverra des délégués au comité d'action politique.

Avant de passer à l'heure des questions, la parole est donnée à Mme Molo-Roland, qui rend, en italien, un émouvant hommage au membre tessinois que le comité a perdu cette année, Mlle Inès Bolla.

La présidente, enfin, répond à quelques questions qui lui avaient été posées par écrit, notamment en ce qui concerne la propagande en faveur de l'Alliance par la presse, et la longue séance administrative est levée.

(Nous rendrons compte, dans un prochain numéro, des manifestations du samedi soir et du dimanche, si parfaitement prévues et organisées par les sociétés lusoises).

Droits de l'Homme (suite de la page 1)

ter à l'une des séances de la commission, risquant d'être profondément déçus.

Les délégués sont occupés à discuter, article par article et même paragraphe après paragraphe, le texte des pactes sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels. Lorsque les amendements succèdent aux amendements, lorsque les corrections de rédaction succèdent aux corrections, le profane a l'impression de piétiner et désespérer — « Que font donc ces gens-là ? ils coupent des cheveux en quatre pour que cela dure et, en attendant, on n'agit pas. L'esclavage, la misère, l'injustice continuent régner... »

Cette impression s'efface bien vite si l'on suit le travail régulièrement. On comprend ce pacte, instrument juridique indispensable si l'on veut que les droits soient respectés, est extrêmement difficile à composer : il faudra que les Etats le ratifient. Comment le ratifieraient-ils si l'on ne tenait pas compte des diverses objections gouvernementales ?

On a déjà arrêté la création d'un comité de 9 membres qui sera chargé de constater les infractions au pacte, commises ici ou là. Les membres de ce comité seront élus par la Cour de justice internationale, afin que ces nominations échappent aux influences politiques diverses. Il a fallu de nombreux tours de scrutins pour en arriver à cette décision satisfaisante.

De multiples précautions doivent entourer le fonctionnement de ce futur comité, la discussion de tous les détails paraît parfois oiseuse. Pourtant, il me souvient d'une séance où l'on cherchait les moyens d'assurer la protection des membres du co-

Nicolas de Flüe, d'Arthur Honegger - Une première audition en France

Une grande œuvre vient de nous être présentée en France, au Théâtre des Champs-Élysées : *Nicolas de Flüe*, légende dramatique d'Arthur Honegger, qui fut écrite en 1939, sur l'initiative de l'Institut de Neuchâtel, pour l'Exposition nationale suisse de Zurich.

A vrai dire, la Radiodiffusion française nous l'avait fait entendre voici quelque trois mois, mais la première audition publique vient seulement de nous en être donnée. L'exécution fut en tous points excellente : direction de Georges Tzipine, orchestre de la Société des Concerts et Chorale d'Elisabeth Brasseur.

Nicolas de Flüe marque un des sommets de l'œuvre d'Honegger et de toute la musique contemporaine. Ce nouvel oratorio, bâti sur un argument de Denis de Rougemont, est admirablement charpenté, contrepointé, fugué, instrumenté. Toujours sobre, il n'est jamais à court d'inspiration, et est traversé de lueurs de génie.

L'histoire de Nicolas de Flüe, héros et saint de la nation suisse, qui semble échappée de quelque nouvelle Légende dorée, avait, il est vrai, de quoi tenter un compositeur... Et c'est bien comme une Légende dorée musicale qu'Honegger l'a traitée : il a brossé une suite de fresques sonores, tour à tour émouvantes, pittoresques ou grandioses.

Parvenu à l'âge de cinquante ans, Nicolas de Flüe réunit autour de lui toute sa famille, lui dit adieu, et part pour la montagne où il s'est construit une hutte, afin de terminer ses jours dans la solitude et la méditation. Son rayonnement est tel que les siens

mité lorsqu'ils se rendraient dans les différents pays signataires. Une sorte d'immunité diplomatique devrait leur être accordée. Que de mots, que de temps dépensés pour ces deux lignes d'article !

Et pourtant, à cette heure, où plus d'un assistant baillait de fatigue, à des milliers de kilomètres, une population excitée saccageait le centre culturel créé par l'UNESCO à Chiraz. On voit donc que la discussion et la rédaction d'une loi protectrice n'est pas une vaine recherche. La réalité s'est chargée de donner raison aux législateurs.

Le contenu et la forme que l'on donne au pacte, sont loin d'être indifférents. Avant que la révision soit même achevée, déjà, le premier jour de la session, la déléguée des Etats-Unis, Mrs Lord, annonçait que son gouvernement refuserait de ratifier le pacte en préparation !

Coup de tonnerre ! Quand on pense à l'œuvre accomplie par Mrs Roosevelt, à l'appui que les Etats-Unis ont donné, du temps des démocrates, à cet effort international, on est attristé. Il est très joli d'ajouter qu'on ne se désintéresse pas de la discussion et qu'avant de signer, il convient d'entreprendre par le monde une vaste œuvre éducative. Ne sait-on pas que la meilleure éducation est celle qui prêche d'exemple ?

Nous n'ignorons pas, heureusement, combien l'opinion publique américaine tient

au respect des droits de l'homme. Il ne s'agit ici que d'une précaution prise par le gouvernement, en égard à des problèmes de politique intérieure. La Suisse fait de même, il ne lui a pas été possible d'adhérer ni à l'Organisation des Nations Unies, ni à la Fédération européenne, de sorte qu'un journal suisse ne saurait en aucun cas se montrer incompréhensif.

Parmi les discussions de principe qui se sont déroulées jusqu'ici, la plus intéressante pour nous avait trait au droit de pétition.

Qui aura le droit de présenter des requêtes au futur Comité des Droits de l'Homme ? Les gouvernements seuls ? Les organisations non-gouvernementales accréditées ? Les individus ?

Les délégués gouvernementaux soutiennent les opinions diverses de leurs Etats respectifs et comme il s'agit d'une commission de l'ONU, les organisations non-gouvernementales accréditées jouissent du droit d'exposer leur point de vue. C'est ce qu'elles ont fait le mardi 21 avril, parmi elles la « Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales » qui a prié les délégués « de prendre des mesures pour la réception et l'examen de pétitions émanant soit des individus, soit des organisations, pétitions qui ont trait aux violations éventuelles des

conventions. Limiter aux Etats le droit de présenter des plaintes ne serait pas un moyen suffisant de protéger les individus ».

A l'heure où cet article est sous presse, le vote n'est pas encore intervenu. Mais rappelons que les décisions prises par la commission ne peuvent que figurer dans le rapport qu'elle enverra au Conseil économique et social ; celui-ci ouvrira sur ce sujet un nouveau débat, puis il présentera son rapport à l'Assemblée des Nations Unies qui statuera en dernier ressort.

On peut déplorer ces lenteurs, mais n'oublions pas qu'elles sont inhérentes à l'exercice d'une véritable démocratie. Il faut que chaque avis puisse s'exprimer librement, sans pression et qu'on l'écoute patiemment.

Droit de pétition

Les délégués gouvernementaux soutiennent les opinions diverses de leurs Etats respectifs et comme il s'agit d'une commission de l'ONU, les organisations non-gouvernementales accréditées jouissent du droit d'exposer leur point de vue. C'est ce qu'elles ont fait le mardi 21 avril, parmi elles la « Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales » qui a prié les délégués « de prendre des mesures pour la réception et l'examen de pétitions émanant soit des individus, soit des organisations, pétitions qui ont trait aux violations éventuelles des

conventions. Limiter aux Etats le droit de présenter des plaintes ne serait pas un moyen suffisant de protéger les individus ».

triumphante dans la délivrance, sublime dans les prières.

Denis de Rougemont a écrit de fort belles pages, s'inspirant parfois des Psaumes, et la partition d'Honegger elle-même est parcourue parfois d'un souffle biblique. L'humble et admirable prière de l'ermite demandant à Dieu : « Ote de moi tout ce qui m'éloigne de Toi. Arrache-moi à moi-même... », est d'une émouvante simplicité. Certaine fugue, amenée par les contrebasses, atteint à une sobre grandeur, nous ramenant à celles de Bach. Quant aux chœurs, ils sont presque toujours splendides.

La joie éclate sans contrainte dans le Finale où, à travers les carillons des cloches, résonnent les hymnes de reconnaissance s'élevant vers le Créateur : « Bienheureux Nicolas ! Alleluia ! Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, mais à Ton Nom donne la gloire... »

Nicolas de Flüe est un incontestable chef-d'œuvre, de la lignée des grands classiques ; il continue la tradition des oratorios de Bach et de Haendel. C'est un acte de foi. Sur le plan moderne, il s'apparente à *Jeanne au Bâcher*, nous prouvant une fois de plus qu'Honegger peut s'attaquer aux plus grands sujets, sans être jamais écrasé par eux. L'École française peut s'honorer d'avoir produit un tel compositeur... La France et la Suisse peuvent être fières de se partager un tel fils !

De notre correspondante à Paris
Janine Auscher.

Connaissance du Népal

Une exposition

Depuis le 27 mars, un masque d'un vert spectral, s'étale sur les placards d'affichage réservés à Genève aux expositions spéciales de nos musées.

Où nous suggère-t-il de nous rendre ? — Au musée d'ethnographie, bien connu par ses riches collections permanentes et aussi par de très originales expositions temporaires. Nous avons parlé, dans ce journal, il y a deux ans, de l'argenterie sud-américaine.

Cette fois-ci, il s'agit du Népal, ce pays accroché aux pentes de l'Himalaya et dont le nom est familier aux Suisses, depuis que nos alpinistes ont accompli des prouesses sur les sommets géants qui se dressent plus au nord. Le Népal, et sa capitale Kathmandou ont servi de base civilisée et approvisionnée aux différentes caravanes qui sont parties de là pour les prodigieux exploits.

Lors de l'expédition du printemps dernier, le canton de Genève avait joint aux alpinistes, des missions scientifiques chargées d'explorer le Népal, au point de vue minéralogique, botanique, ethnographique.

Ce qui intéresse particulièrement notre journal, c'est que la directrice de la mission ethnographique était une femme, Mme Lobsiger-Dellenbach, qui dirige aussi le musée du Boulevard Carl-Vogt. C'est donc elle qui, pendant le séjour au Népal, a fait toutes les études relatives à sa spécialité dans la population ; c'est elle qui a choisi les objets caractéristiques de cette originale civilisation et, dans le choix comme dans la présentation, on reconnaît la marque de qualités féminines.

Certes, lors de la conférence de presse qui a précédé le vernissage, Mme Lobsiger a beaucoup insisté sur la préparation de cette exposition par « l'équipe » indivisible du musée : le metteur en scène, si l'on peut dire, étant M. de Chastanay, l'expert en art oriental, Mme Stüssy, le grand et vénéré patron, le professeur Eugène Pittard. Il n'en reste pas moins que c'est Mme Lobsiger qui est allée au Népal et qui nous en a rapporté sa vision. Ainsi, déjà là-bas, notre ethnographe avait songé à ses futurs visiteurs, les objets choisis par elle ont été, avant l'acquisition, photographiés dans leur cadre, utilisés par des Népalais ; ces photographies, agrandies, sont placées auprès des vitrines de sorte qu'on peut aisément évoquer chaque pièce dans son décor naturel : ces longues pipes à tuyaux et à réservoir ont été photographiées avec les fumeurs, ce omelette parasol blanc, le voila qui oscille au-dessus de la foule, sur la place du village, cette poterie, elle trône parmi les ustensiles de ce modeste ménage... L'image d'ailleurs est complétée encore par des films et des enregistrements sonores que le musée conserve.

On comprend combien une telle présentation est instructive. Leur groupement ne l'est pas moins et il se ressent des qualités natives de la maîtresse de maison. Ici le costume courant, là les ornements sacrés, ici le travail des champs, là une humble cuisine, en face, une cuisine riche avec quelques ustensiles précieux. Ailleurs, la vie intellectuelle : le musée local de Kathmandou, ses publications, ses journaux, ses timbres ; plus loin, l'architecture remarquable des maisons de la riche époque, lorsque le Népal était le

carrefour des voyageurs se rendant des Indes au Thibet et en Chine. N'est-il pas singulier de supposer que les fameux toits chinois, relevés aux angles, ont peut-être été imités de ceux qu'on faisait plus anciennement au Népal ? N'est-il pas curieux d'apprendre que les célèbres moulins à prière étaient fabriqués par les artisans de ce pays montagnard, qui n'en usaient pas pour eux-mêmes, mais seulement pour l'exportation ?

Allez voir le Népal dans notre musée, vous y trouverez de belles choses, d'intéressants documents — entre autres de ces images servant aux exercices spirituels des ascètes, dont nous parlions dans notre numéro du 21 février — et matière à d'amples réflexions et comparaisons. Les montagnards nepalais font face aux mêmes difficultés que les Suisses : terre belle, mais pauvre, amour profond de la liberté qu'il faut défendre, population trop dense qu'on doit trouver le moyen de nourrir. Ne vaut-il pas la peine d'apprendre à connaître ces humains à la fois si lointains et si proches ?

Chef de rayon

Et que ça suive ! fait partie de la collection Pschitt et c'est une caricature de la vie moderne, mais le sujet du tableau ne manque pas d'intérêt. L'héroïne est chef de rayon des jouets dans un grand magasin des Etats-Unis. Les chefs de rayon ont là-bas une grosse responsabilité, ils sont chargés de recevoir les inventeurs et de choisir sans se tromper les nouveautés qui feront accourir la foule à leur comptoir en période creuse. Si le chiffre d'affaires du rayon est

en baisse ou seulement stationnaire, malheur au chef ! Il risque d'être congédié à plus ou moins brève échéance. Toutes sortes d'intrigues se nouent autour de ce problème : la réussite financière à tout prix ; au fil des événements, le lecteur se promène des coulisses au bureau directorial, de l'étalage à la section de publicité, porté par la fantaisie du caricaturiste qui lui décrit en plaisantant un monde qui n'est pas drôle tous les jours.

Ernestine Gilbreth - *Et que ça saute* - Ed. Pierre Horay, Paris.

Efforts du B.I.T. en faveur des travailleuses

Le Bureau international du Travail a publié une brochure exposant le travail accompli par cette organisation spécialisée de l'ONU en faveur des travailleuses du sexe féminin : améliorations des conditions de travail pour tous ceux qui l'accablent, quel que soit leur sexe, protection et assurances sociales, égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

N'oublions pas cependant, comme nous le recommandent l'Open Door et le Bulletin de l'Alliance internationale Ste-Jeanne, que la protection particulière accordée aux femmes, ne doit pas être un prétexte pour les tenir à l'écart de certains emplois, de même que si les organisations féminines jugent préférable que la mère de petits enfants ne soit pas obligée de travailler au dehors, elles s'opposent à toute espèce de législation ou réglementation qui obligerait la mère de famille à n'exercer aucune profession.